

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un  
Le quinze janvier à vingt heures trente-cinq,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

**Présents :** Guillaume AYMONIN - Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN – Mégane GAUTHIER – Romuald TAUVERON – Nicolas DEAU– William RUSTERHOLTZ – John WETZEL - Jean-Michel CLEMENT– David MARTIN - Gwénaël LE GALLO

**Absents excusés :** – Stéphane LOGUIOT – Philippe DIZI – Eric CLEMENT

**Procuration :** – Eric CLEMENT à Guillaume AYMONIN

– Philippe DIZI à Guillaume CRETIN

– Stéphane LOGUIOT à Sonia DESTAING

Approbation du PV du Conseil Municipal du 04 décembre 2020

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GAUTHIER Mégane ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Lecture de l'ordre du jour :

1. Commission 8 : élection du nouveau vice-président
2. Finances : préparation du budget 2021
3. Plan communal de sauvegarde
4. Voirie : Clos des vieilles Perrières
5. Urbanisme
6. Questions diverses

### **1. Commission 8 : élection du nouveau vice-président**

Le Maire indique que Monsieur LETONDAL Rémi a présenté sa démission au sein du conseil municipal d'Epeugney par courrier avec accusé de réception à compter du 17 décembre 2020. Le Maire regrette son départ, après dix-sept années de service.

Le Maire propose d'élire le nouveau vice-président de la commission 8. Seule Mégane GAUTHIER se porte candidate. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote pour la candidature de vice-présidente de Mégane GAUTHIER.

## **2. Finances : préparation du budget 2021**

Sonia DESTAING rappelle aux membres que le conseil municipal sera amené dans quelques semaines à voter le budget primitif de la commune.

Pour information, le budget communal est l'acte par lequel sont prévues les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Afin que cette préparation se passe dans les meilleures conditions, Sonia DESTAING invite les vice-présidents des commissions à lui transmettre des informations chiffrées estimatives concernant les projets d'investissement réalisables en 2021 et restant dans leur domaine de compétence.

Ces projets peuvent se présenter sous la forme de frais d'études (ex : voirie), d'achats d'équipements (ex : informatique) ou de travaux à réaliser (ex : bâtiments scolaires). Pour disposer d'informations les plus précises possibles, il serait souhaitable de procéder à une demande de devis auprès des entreprises. Sonia DESTAING attend un retour fin février début mars dernier délai.

Après en avoir discuté, le conseil municipal prévoit entre autres ces dépenses :

- Assainissement : nécessité d'élaborer le schéma directeur d'assainissement. Ce document décrit le programme d'aménagement du système d'assainissement de la commune, subventionné à 80% par le département.
- Parc informatique : le matériel est désuet. Pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, il est prévu d'acheter un ordinateur portable, deux ordinateurs fixes (tours et écrans) ainsi que des licences Microsoft Office à jour. Cela représenterait une dépense d'environ 2000 euros TTC. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera constitué.
- Cimetière : rénovation du mur et du portail.
- Lavoir : refaire l'étanchéité du lavoir et le système d'irrigation depuis le château d'eau (installer un nouveau tuyau PVC).
- Tracteur : faire les réparations puis assurer un suivi annuel (vidange une fois par an, etc.).
- Voirie : rénover le chemin du tacot.
- Éclairage : investir dans de nouvelles illuminations de Noël.

### **3. Plan communal de sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Romuald TAUVERON s'est chargé de mettre à jour le document.

William RUSTERHOLTZ, Gwenaël LE GALLO, Guillaume CRETIN et Guillaume AYMOUNIN se portent volontaires pour vérifier l'exactitude des informations saisies.

Une fois finalisé, le document devra être validé en conseil municipal puis transmis à la préfecture.

Il sera ensuite disponible en mairie.

Nicolas DEAU suggère également de réaliser un exercice de simulation. Cela permettrait de vérifier le caractère opérationnel du PCS, de former les intervenants tout en développant leur réactivité, et de dégager des pistes d'amélioration pour l'organisation communale de gestion de crise.

Le Maire prévient que la numération actuelle des accès incendie du SDIS ne correspond pas à celle de la commune. Il a demandé un accès au site internet du SDIS pour mettre à jour les numéros.

### **4. Voirie : Clos des vieilles Perrières**

Le Maire Informe que M. GRUNDISCH Denis (promoteur immobilier) souhaite entreprendre dès maintenant la voirie pour la rétrocéder rapidement à la commune.

Le Maire rappelle que la convention rédigée en 2016 précise que la voirie sera faite : lorsque l'avant dernière maison sera hors sol hors eau hors air ; ou au plus tard en février 2022.

Or, à ce jour, les travaux n'ont pas encore commencé sur la parcelle 11 où un PC a été déposé en fin d'année 2020, Mr GRUNDISH informe qu'une promesse d'achat est signée sur l'avant dernier terrain, le terrain n°4 et que le n°8 reste à vendre.

Le Maire informe qu'il faut modifier la convention si l'on veut répondre favorablement à la demande de Monsieur GRUNDISCH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote Contre.

Le Maire indique qu'il y a un problème de dénomination de rue entre les deux lotissements (« Les Perrières » et « Le Clos des Vieilles Perrières »). En effet, le côté droit de la rue se nomme « rue de l'ancienne gare » et le côté gauche de la rue se nomme « clos des vieilles perrières ».

Le Maire envisage de réunir les habitants des quatre maisons situées rue de l'ancienne gare pour engager une discussion sur un éventuel changement de domiciliation. Cela faciliterait grandement la distribution du courrier.

## **5. Urbanisme**

### Déclarations préalables :

- M. Hubert AYMOUNIN : DP concernant la création d'un car-port de 32m<sup>2</sup> sur les parcelles D87 et D88. Demande refusée car il s'agit d'une demande de permis de construire.
- Mme Patricia AYMOUNIN : DP concernant la division de la parcelle AA83, dans l'optique de création d'habitation.

## **6. Questions diverses**

### Voirie :

Stéphane LOGUIOT, avec le maire et des membres de la commission voirie ont rencontré trois cabinets de maîtrise d'œuvre. Devis en attente.

Jean-Michel CLÉMENT insiste sur l'importance de nettoyer la route avec une balayeuse humide avant d'appliquer la peinture. Les devis devront mentionner cette action.

### Saisie par voie électronique des pétitionnaires :

Un courrier du Préfet précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'urbanisme pourront se faire par voie dématérialisée.

### Employé communal :

Albane est désormais apte à reprendre son poste à 80%. Sa reprise est prévue le 25 janvier 2021.

Le contrat de travail de Tom MILLET, quant à lui, arrivera à échéance le 23 janvier 2021.

### Courriers des habitants :

Plusieurs anciens ont remercié le conseil municipal pour la distribution des colis de Noël.

Nous renouvelerons l'opération l'année prochaine pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas se rendre au repas des anciens.

### Décorations de Noël :

Le Maire remercie les associations du village – l'association des parents d'élèves et la sauvegarde du patrimoine pour leur investissement humain et financier.

Concours décoration/illumination :

Le Maire informe le conseil des vainqueurs du concours d'illumination :

1<sup>er</sup> : Julien et Manon JEANDENANS

2<sup>ème</sup> : Stéphane AYMONIN

3<sup>ème</sup> : Sandrine TRAPP

Leur lots leurs seront remis le samedi 30 Janvier.

Bulletin municipal :

Les 270 exemplaires seront imprimés, reliés et livrés par « l'Imprimeur Simon » basé à Ornans. Choix a été fait cette année de faire effectuer l'impression et la reliure par une entreprise extérieure, du fait de la différence de prix minime constaté sur le coût lorsque l'ensemble de ceux-ci sont pris en compte. La distribution sera effectuée dès réception.

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 Février 2021 à 20h30 à la SORBONNE

Séance levée à 22h35.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN



